



Démarche participative

Engagements et implications

morges
VILLE DE MORGES

Le succès de toute intervention dans l'espace urbain repose sur l'adhésion des usagers concernés. C'est pourquoi les apports de ces derniers permettent de guider l'élaboration des projets morgiens d'aujourd'hui et de demain.



La participation à Morges

Les habitantes et les habitants de Morges ainsi que les usagers de ses espaces publics bénéficient d'une perception, d'une pratique et d'une connaissance de leur milieu de vie que des professionnels de l'urbain ne peuvent prétendre posséder.

Par la mise en place de démarches participatives, la Ville de Morges va à la rencontre de la population. Elle souhaite faire participer cette dernière et récolter son expertise quotidienne du terrain pour élaborer des projets urbains de qualité.



Pourquoi cette brochure ?

Cette brochure est un document informatif qui définit le cadre souple mais rigoureux de la participation publique en matière d'urbanisme à Morges. Elle s'adresse à toute personne s'engageant dans une démarche participative sur le territoire morgien.

Elle précise notamment les engagements que chacune des parties prenantes se doit de respecter lorsqu'elle prendra part aux démarches participatives, afin de créer collectivement les conditions propices au bon fonctionnement de celles-ci.



Qu'est-ce que la participation publique ?

La participation publique en urbanisme désigne toute pratique de fabrication ou d'aménagement d'espaces urbains associant la population, quel que soit son niveau d'implication.

Son but est de fournir aux spécialistes (urbanistes, architectes, etc.) un maximum d'informations sur un contexte donné afin que ces derniers puissent intégrer au maximum les résultats de la démarche participative aux projets urbains. Elle offre aux habitants et/ou usagers l'opportunité d'exprimer leurs besoins, envies et idées.



Participation ≠ Décision

La participation publique ne contient pas de portée décisionnelle. Il s'agit d'ouvrir autant que possible le cercle des acteurs impliqués dans le projet. L'approche participative est conçue comme un complément à la réflexion menée par la Ville de Morges, et non comme un dépassement du pouvoir existant.

Les compétences communales concernant l'aménagement du territoire sont encadrées par une base légale définie au niveau cantonal et fédéral. L'autorité compétente conserve ainsi son pouvoir d'arbitrage et de décision.



Qui est concerné ?

LA POPULATION

C'est au titre d'«experts de leur quotidien» que les habitants et usagers des espaces publics morgiens sont appelés à participer aux démarches. En fonction de la portée du projet, c'est toute ou partie de la population qui est consultée.

LES MILIEUX ASSOCIATIFS

Ils représentent un ensemble d'individus défendant une activité ou un but commun pour lesquels ils possèdent des connaissances détaillées. Ces entités jouent un rôle important dans les démarches, notamment lorsque des enjeux spécifiques doivent être mis en lumière. Leur proximité avec la population et leur présence quotidienne sur le terrain font d'eux des partenaires incontournables de la Ville. Leur participation s'ajoute à celle de la population.

L'AUTORITÉ

A l'échelle de la commune, la Municipalité est celle à qui la population a délégué la gestion des affaires publiques et pour laquelle œuvrent les différents services communaux. Elle détient le pouvoir d'arbitrage et décisionnel dans le cadre des compétences communales, à l'exception de celles attribuées au Conseil communal, au Canton ou à la Confédération. L'Autorité met en œuvre et soutient la démarche participative.

LES TECHNICIENS

Les professionnels des services de la Ville et leurs mandataires ont pour mission de soutenir l'Autorité dans l'exercice de ses fonctions. Ils sont associés à la démarche participative et l'organisent.

LE MODÉRATEUR

Le modérateur prend part à l'organisation de la démarche, accompagne les différentes activités prévues et aide les acteurs à dialoguer et à débattre. Il joue ainsi le rôle d'intermédiaire ou d'interprète. Il est le garant de la bonne tenue de la participation.



Comment participer ?

La participation publique peut prendre de nombreuses formes variant en fonction des objectifs souhaités :



› L'EXPOSITION

Elle permet la diffusion d'informations sur une thématique donnée de manière unilatérale et à large échelle.



› LE SITE INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Ils diffusent aux internautes des informations, photos et vidéos.



› LA BALADE SUR SITE

Elle a pour but d'obtenir les impressions des usagers à propos d'un espace donné en le parcourant. La balade sur site permet à ceux-ci de se remémorer leurs habitudes et pratiques afin de les partager.



› LE QUESTIONNAIRE

Il permet, grâce à une série de questions, de récolter un maximum d'avis et d'idées sur le futur projet.



› LE SONDAGE

Il suppose deux acteurs: un «intervieweur» qui pose unilatéralement des questions à un «interviewé», choisi aléatoirement afin d'obtenir des informations. Le sondage se réalise généralement sur le terrain.



› L'ATELIER

Il implique une rencontre afin de mener collectivement une réflexion sur un ou plusieurs sujets constitutifs du projet. Il cible uniquement les participants.



A quel point est-on impliqué ?

Les participantes et les participants sont impliqués à différents degrés en fonction des objectifs souhaités :



› L'INFORMATION

Elle donne accès à la population aux orientations, aux choix et aux décisions, afin qu'elle puisse se forger un point de vue éclairé.



› LA CONSULTATION

Elle permet aux participants d'exprimer leur opinion sur diverses propositions et d'être écoutés par l'Autorité afin que cette dernière en tienne compte dans ses choix. Elle est prévue par la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), dans le cadre de l'enquête publique.



› LA NÉGOCIATION OU CONCILIATION

Elle vise à rechercher un accord avec les partenaires concernés par un projet urbain. Dans le cadre légal (LATC), elle intervient au terme de l'enquête publique.



› LA CONCERTATION

Elle consiste à dialoguer avec les personnes intéressées par un projet avant que celui-ci ne soit abouti. La concertation peut être engagée en amont des projets.



› LA CO-CONSTRUCTION

Elle consiste à bâtir ensemble un projet et s'applique uniquement dans le cadre d'interventions spécifiques. Elle ne concerne pas les projets devant respecter les outils décisionnels de la LATC .



Quels sont les engagements ?

Prendre part à une démarche participative implique des engagements à respecter pour chacune des parties prenantes. Ils visent à assurer le respect des principes de base de la participation et, de surcroît, la qualité des démarches entreprises.

LES PARTICIPANTS S'ENGAGENT À

- 1 **Ecouter toutes les parties prenantes.**
- 2 **Se respecter mutuellement.**
- 3 **Accepter les divergences de points de vue.**
- 4 **Reconnaître et respecter les savoir-faire des techniciens.**



LES ORGANISATEURS S'ENGAGENT À

- 1 **Définir un cadre clair**
 - › Reconnaître et respecter les expertises d'usage de la population.
 - › Expliquer de manière claire et intelligible la nature, le contexte et les enjeux du projet.
 - › Présenter les acteurs et le rôle de chacun dans la démarche.
 - › Indiquer clairement les objectifs de la démarche, les objets du débat et les règles de l'événement participatif.
 - › Prendre en compte les apports des participants.
- 2 **Assurer une mobilisation de tous**
 - › Englober tous les publics concernés et s'assurer de leur représentativité.
 - › Favoriser la prise de parole de tous, notamment celle des publics les moins disponibles ou enclins à participer.
 - › Rendre la démarche accessible au plus grand nombre de participants.
 - › S'inscrire autant que possible dans le tissu des acteurs locaux pour améliorer la portée de l'événement.
 - › Utiliser des outils participatifs adaptés et diversifiés afin d'assurer la participation d'une pluralité d'acteurs et de répondre positivement aux objectifs de la démarche.



Les photographies prises lors des événements sont susceptibles d'être utilisées et publiées par la Ville de Morges. Les participantes et les participants ne désirant pas figurer sur les photographies le mentionnent aux organisateurs présents.



...suite

LES ORGANISATEURS S'ENGAGENT À

3 Informer et communiquer

- › Transmettre aux participants les éléments nécessaires à un dialogue constructif.
- › Veiller à la transparence et l'exactitude des informations ainsi qu'à leur compréhension de tous.
- › Maintenir une communication transversale et accessible.

4 Garantir une éthique des débats

- › Garantir l'égalité d'accès à l'information.
- › Veiller à l'égalité du temps de parole.
- › Traiter tous les points de vue de manière équivalente.
- › Maintenir un climat de respect mutuel.

5 Assurer une évaluation et un suivi

- › Effectuer un retour avec et auprès des participants.
- › Diffuser au public l'évolution et le suivi du projet.
- › Indiquer de quelle manière les apports des participants ont été pris en compte.
- › Fournir à la population un bilan de la démarche.

Pour en savoir plus

La plateforme **Morges Dialogue** vous renseigne sur les démarches participatives passées, en cours et futures menées par la Ville de Morges.

www.morgesdialogue.ch





SERVICE URBANISME, CONSTRUCTIONS ET MOBILITÉ

Place de l'Hôtel-de-Ville 1 | CP 272
1110 Morges 1

+41 (0)21 804 96 70

www.morgesdialogue.ch

ÉDITION Août 2019 **RÉDACTION** Service Urbanisme,
constructions et mobilité **IMPRESSION** Imprimerie Carrara
GRAPHISME agence konsep.ch